



Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
Palais fédéral est
3003 Berne

Références

Date

23 OCT. 2019

Modification de la loi fédérale sur l'application de sanctions internationales
Réponse à la consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais a pris connaissance avec intérêt du projet de modification de la loi fédérale sur l'application des sanctions internationales (loi sur les embargos) que vous lui avez adressé le 27 septembre 2019 et vous remercie de l'avoir consulté.

Le projet mis en consultation est fondé. Il n'amène pas de remarque de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Roberto Schmidt



Le chancelier


Philipp Spörri

Annexe : --

Copie à : lukas.regli@seco.admin.ch

